

Le sentier que vous utiliserez est situé sur des terres privées. La municipalité de Saint-Malachie a obtenu L'AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES pour que le public puisse y circuler. Nous vous demandons de respecter les règlements suivants:

- ♦ Rester sur les sentiers en tout temps;
- ♦ Rapporter les déchets ou utiliser les poubelles;
- ♦ Prévoir de quitter le sentier avant le coucher du soleil;
- ♦ Informer la Municipalité de Saint-Malachie au 418 642-2278 de toute situation qui rend la fréquentation du sentier difficile (bris d'équipement, arbres tombés, etc.)
- ♦ Respecter : Accès autorisé **SEULEMENT** du 15 mai au 15 septembre

P Stationnement
⌘ Table à pique-nique

1 (9km)
2 (9km)
XXXXX 3 FERMÉ
4 (4km)
5 La Crapaudière (3,3km)

